



13 juin 2019

Procédure d'approbation de la ligne THT Chippis-Mörel Le Conseil d'Etat fait opposition

Le Conseil d'Etat a décidé de faire opposition au projet de ligne THT Chippis-Mörel planifiée par Swissgrid. Bien que le Gouvernement soit pleinement convaincu de la nécessité d'une ligne à très haute tension 380 kV pour la sécurité d'approvisionnement du pays, l'amélioration de la stabilité du réseau et pour l'augmentation de la capacité d'exportation de l'énergie produite en Valais, il estime que le projet présenté offre encore un potentiel d'optimisation. Les nouvelles options techniques, les synergies potentielles avec d'autres projets d'infrastructure ainsi que les risques liés aux dangers naturels devraient davantage être examinés.

Le projet présenté par Swissgrid SA concerne la construction d'une ligne THT entre Chippis et Mörel, qui constitue l'extension de la future ligne THT Chamoson-Chippis. Ce tronçon de ligne aérienne d'une longueur de 44 kilomètres fait partie du « Réseau stratégique 2025 » de Swissgrid. Il est intégré dans un corridor défini par le Conseil fédéral en 2012 dans le plan sectoriel. La procédure d'approbation de la planification prévue par la loi sur l'électricité a récemment été lancée à travers une publication au bulletin officiel du 17 mai 2019. Le Conseil d'Etat a décidé de faire opposition au projet de la ligne Chippis-Mörel.

Le Gouvernement est conscient de l'importance de cette ligne, notamment pour l'exportation de l'énergie valaisanne, l'intégration au nouveau réseau électrique national 380 kV, l'élimination des goulets d'étranglement structurels, la stabilité du réseau ou son raccordement au réseau européen. Il relève également certains effets positifs du projet actuel, notamment le démantèlement de lignes existantes dans des zones d'habitation.

Néanmoins, le Conseil d'Etat estime que le projet présenté offre encore un potentiel d'optimisation. Des synergies avec des infrastructures existantes ou nouvelles comme par exemple un regroupement de la ligne 380kV Chippis-Mörel et de la « Törbelleitung » entre Agarn et Viège sur les mêmes pylônes doivent être examinés.

Le Conseil d'Etat avait déjà demandé dans le cadre de la ligne à très haute tension Chamoson-Chippis qu'un enfouissement (partiel) entre Massongex et Ulrichen soit examiné. Bien que le Conseil fédéral se soit prononcé en 2012 en faveur d'une ligne aérienne lors de la détermination du corridor entre Chippis et Mörel, le Conseil d'Etat juge approprié et nécessaire de réexaminer la possibilité d'un enfouissement partiel compte tenu des risques naturels existants, de l'impact sur le paysage et de l'avancée des progrès techniques.



En outre, le Conseil d'État exige que les mesures de sécurité nécessaires en raison des dangers naturels existants soient déjà examinées par les autorités compétentes dans le cadre de la procédure d'approbation des plans et incluses comme conditions contraignantes dans l'approbation de ceux-ci.

Par cette opposition, le Conseil d'Etat vise à garantir préventivement tous ses droits dans l'optique de la protection de l'intérêt public.

Personne de contact

Roberto Schmidt, président du Conseil d'Etat, 079 220 32 29